

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-cinquième session ordinaire
20 - 24 Juin 2014
Malabo (GUINÉE ÉQUATORIALE)

EX.CL/864(XXV)
Original: anglais

**RAPPORT DE LA
PREMIERE RÉUNION DU COMITÉ DES MINISTRES CHARGÉS
DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS DE
LA RETRAITE MINISTÉRIELLE DE BAHIR DAR ET DES
QUESTIONS DÉCOULANT DE L'E-MAIL DU FUTUR**

5 juin 2014
Addis-Abeba (Éthiopie)

**RAPPORT DE LA
PREMIERE RÉUNION DU COMITÉ DES MINISTRES CHARGÉS DU SUIVI DE LA
MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS DE LA RETRAITE MINISTÉRIELLE DE
BAHIR DAR ET DES QUESTIONS DÉCOULANT DE L'E-MAIL DU FUTUR**

*5 juin 2014
Addis-Abeba, Éthiopie*

INTRODUCTION

1 Les membres du Comité ministériel de suivi de l'Agenda 2063 (ci-après dénommé Comité ministériel de Bahar Dar), proposé par la Retraite ministérielle du Conseil exécutif tenue à Bahar Dar en janvier 2014, et approuvé par la 24^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2014, se sont réunis à Addis-Abeba le 5 juin 2014, en vue de réfléchir à leur mission qui consiste à assurer le suivi et à accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2063, ainsi que les questions découlant d'autres documents et engagements importants.

PARTICIPATION

2 Les ministres et les membres du Comité ministériel de suivi présents sont venus des pays ci-après : Ghana (Président), Rwanda, Éthiopie, et République démocratique du Congo. Les autres membres du Comité ont été représentés par leurs Représentants permanents et Représentants auprès de l'UA (Algérie, Angola, Cameroun, Congo, Kenya, Malawi et Tchad). Le Président de la Commission de l'UA, le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et le Président de la Banque africaine de développement ont également pris part à la réunion, en leur qualité de membres du Comité.

3 Les représentants des Communautés économiques régionales suivantes ont également été invités à participer à la réunion : CEDEAO, CAE, COMESA, CEEAC, CENSAD et IGAD.

TRAVAUX

Point 1 de l'ordre du jour : CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

- **Allocution de bienvenue de S.E. Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma**

4 La Présidente de la Commission de l'UA a, dans son allocution, souhaité la bienvenue aux ministres et à toutes les délégations à Addis-Abeba et a exprimé l'espoir que la réunion contribue aux réflexions collectives sur l'avenir que nous voulons pour le continent au cours de la prochaine décennie et au-delà.

Adoption de l'ordre du jour

5 L'ordre du jour a été adopté avec deux amendements :

- a) vu l'importance de la réunion, davantage de temps devra être accordé à la façon dont l'Afrique procède pour réaliser l'Agenda 2063 ;

- b) un film de 7 minutes sera projeté sur le Projet du Barrage Inga avant la présentation et les débats sur ce point.

Point 2 de l'ordre du jour : Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

6 La Commission de l'Union africaine a distribué un document de référence sur l'Agenda 2063 qui a servi de base aux discussions sur l'Agenda. La Présidente de la Commission de l'UA a informé la réunion que le document sur l'Agenda 2063 a été élaboré et soumis aux États membres, pour examen et commentaires. Elle a aussi expliqué que la version abrégée de l'Agenda 2063, qui sera soumise aux chefs d'État et de gouvernement, lors du Sommet de Malabo, est axée sur les principales questions stratégiques qui revêtent une grande importance pour le programme de transformation et de développement du continent. Elle a souligné que le succès de l'Agenda 2063 repose sur un changement radical des pratiques commerciales de l'Afrique. D'un point de vue stratégique, le continent doit se concentrer sur les principales questions liées au développement. Sur le plan opérationnel, elle a proposé de porter à l'attention des chefs d'État et de gouvernement de l'Union, les principales décisions de grande importance pour une approche davantage axée sur les résultats. En outre, elle souligné le manque d'engagement des dirigeants africains vis-à-vis des problèmes urgents de développement.

7 Les discussions au cours de la réunion ont porté sur les points ci-après :

- a) les problèmes qui se posent à l'Union africaine dans la mise en œuvre de l'Agenda de développement continental sont dus essentiellement au manque d'engagement politique. À cet égard, un leadership fort sera essentiel pour aider l'Afrique à réaliser l'Agenda 2063. Des expériences venues du monde entier, il ressort que, même si le développement économique et la réduction de la pauvreté peuvent découler de différents modèles économiques, on remarque que le succès vient d'un leadership politique doté d'une vision et de la capacité de le mettre en œuvre ;
- b) dans le contexte de l'Agenda 2063, il reviendra aux dirigeants et aux peuples africains d'adopter un nouveau mode de pensée et une nouvelle approche, en vue d'assumer pleinement leurs responsabilités dans le processus de transformation structurelle aux niveaux national, régional et continental ;
- c) la stabilité politique est essentielle pour la planification au niveau national, pour soutenir les politiques macroéconomiques et pour créer un climat d'investissement sain. Il importe également d'encourager la participation du secteur privé à l'économie et à l'intégration du secteur rural dans l'économie moderne ;
- d) le succès de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 nécessite un dialogue stratégique avec les CER, la BAD et la CEA ;

- e) l'efficacité de l'Agenda 2063 dépendra, dans une grande mesure, de la capacité de l'Afrique à surveiller et à évaluer ses travaux et, le cas échéant, à procéder à des ajustements.

RECOMMANDATIONS

8 Le Comité de Bahir Dar, s'est rendu compte que la manière dont l'Union africaine procède est essentielle dans la conduite de l'Agenda de l'Afrique de manière générale, et pour le succès de l'Agenda 2063 en particulier.

9 Le Comité a réfléchi sur la manière dont l'Union africaine procède, y compris sur ses méthodes de travail, ses mécanismes, ses mécanismes de suivi des décisions des organes de l'UA et ses relations avec les CER et d'autres partenaires.

10 Le Comité a proposé que les questions suivantes fassent l'objet d'une réflexion approfondie et d'un examen par le Conseil exécutif:

- i) il convient de réexaminer l'organisation des réunions de l'Union africaine afin de s'assurer qu'elles sont focalisées à tous les niveaux, et de veiller à améliorer leur efficacité et leur efficience. À cet égard, le Comité a recommandé qui suit:
- a) le Conseil exécutif ne devrait pas se réunir uniquement au cours des Sommets, mais devrait ajouter deux (2) sessions ordinaires entre les sommets, et une session extraordinaire chaque fois que nécessaire. Cela permettrait au Conseil exécutif d'assumer sa responsabilité de faire progresser les travaux de l'Union. Il a été noté que les conseils exécutifs des autres organisations multilatérales similaires se réunissent plus fréquemment, à l'instar du Conseil des ministres de l'UE qui se réunit tous les mois et lorsque cela est nécessaire ;
 - b) la poursuite de l'examen en cours et l'amélioration continue des mécanismes, processus et approche du travail de l'Union africaine;
 - c) les ordres du jour des sommets devraient être rationalisés pour se concentrer sur quelques questions stratégiques clés et les rapports d'étape sur la mise en œuvre des décisions devraient être reçus et examinés. Ce travail devrait être renforcé par l'engagement politique du Comité exécutif de prendre en charge des travaux de l'Union ;
 - d) le Comité de Bahir Dar a demandé à la Commission de procéder à un examen afin d'indiquer si ces réformes nécessiteraient la révision de l'Acte constitutif et/ou des Statuts et du Règlement intérieur pertinents.
- ii) en rapport avec ce qui précède, il a été demandé à la Présidente de la Commission de l'UA d'organiser une mission d'étude auprès de diverses organisations multilatérales similaires telles que l'UE,

l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN), pour étudier leurs mécanismes de fonctionnement ;

- iii) les Communautés économiques régionales font partie de l'Union africaine et constituent ses pierres angulaires. Toutefois, il convient de revoir leurs relations de travail pour les rendre plus efficaces, efficaces et les renforcer. Il a été noté qu'il est nécessaire de rationaliser les CER et d'éviter les chevauchements d'appartenance qui sont toujours source de confusion. L'idée de restructurer les CER en seulement cinq pour chaque région géographique doit de toute urgence être réexaminée ;
- iv) il s'avère urgent de compléter l'examen des partenariats avec diverses institutions et d'autres pays, y compris la manière dont l'Union africaine se prépare à ces réunions de partenariat afin de parler d'une seule voix en faveur de l'Afrique ;
- v) le Comité a également exprimé sa préoccupation face au manque de reconnaissance appropriée de l'Union africaine par diverses organisations internationales et à la tendance à traiter l'Afrique avec mépris. Un exemple est le manque d'accréditation réciproque de l'Union africaine auprès des Nations Unies, et dans le cadre du travail de la Commission avec les représentants permanents des États membres à New York, il leur a été demandé de prendre des mesures pour redresser cette situation ;
- vi) il a été noté qu'il est de plus en plus nécessaire d'accorder une voix aux citoyens de l'Afrique pour faire avancer l'Agenda de l'Afrique. Ceci était évident dans le développement et l'articulation des aspirations de la vision de l'Agenda 2063. Par ailleurs, la Commission de l'UA déploie des gros efforts pour réorganiser et renforcer l'ECOSOC, de sorte qu'il puisse assurer son rôle en tant qu'organe de l'Union ;
- vii) le Comité a noté que l'Union africaine compte de nombreux cadres d'action continentaux sur une variété de questions. Dans le même temps, il y a la proposition d'élaborer des objectifs de développement panafricains. Il a été suggéré que ces objectifs pourraient fournir une plate-forme commune dans le cadre global de l'Agenda 2063. La Commission a été invitée à réfléchir sur cette proposition et à la soumettre à un examen plus approfondi ;
- viii) le Comité a approuvé la recommandation selon laquelle, en plus du document plus long du cadre technique de l'Agenda 2063, un document inspirateur plus court doit être élaboré pour être soumis au Sommet de Malabo. Le projet de l'Agenda 2063 (Le Manifeste) sera distribué à tous les membres du Comité et aux États membres pour observations, avant sa soumission au Sommet ;
- ix) le Comité a débattu de la vision pour la création d'une zone continentale de libre-échange d'ici à 2017 et de la façon d'en accélérer la réalisation. Il a convenu que cette question devrait être examinée plus en profondeur par le Conseil exécutif. Le Comité est également

tombé d'accord sur le fait que les CER, les entreprises et le secteur privé, ainsi que d'autres parties prenantes devraient participer au processus et ce, avant la première réunion de la plateforme de dialogue entre ces principaux acteurs, comme le principe en a été convenu. La décision relative au Forum sur la croissance en Afrique sera déposée au Sommet de janvier 2015 et le premier Forum aura lieu la même année. La question de la zone continentale de libre-échange devrait figurer à l'ordre du jour de ce premier Forum ;

- x) le Comité a en outre convenu de l'importance d'une participation des secrétaires exécutifs des CER, en plus des Présidents de ces mêmes CER au Comité ministériel de Bahir Dar, en tant que membres à part entière. Le Comité a accepté de transmettre cette proposition au Conseil exécutif, pour examen et adoption. Il a par ailleurs demandé à la Présidente de la Commission d'envoyer à cet effet une invitation aux États membres ;
- xi) le Comité a convenu de recommander au Conseil exécutif qu'il serait important d'organiser des consultations préparatoires à Malabo sur le Sommet Afrique-Etats-Unis prévu en août 2014 à Washington, afin que l'Afrique puisse tirer le maximum d'avantages et parler d'une seule voix lors de ce Sommet.

Autres points examinés par la 1^{ère} réunion du Comité ministériel de suivi de Bahir Dar

Point 3 de l'ordre du jour: Les questions difficiles d'intégration, notamment le développement des infrastructures et le transit transfrontalier

a) Réseau intégré de trains à grande vitesse

11 Ce point a été exposé par une représentante de la Commission de l'UA. Dans son exposé, elle a informé les participants de l'objectif et de la portée du projet en soulignant le fait que cette initiative pourrait devenir un projet phare de l'Agenda 2063, en vue de faciliter la réalisation de la vision de l'UA d'une Afrique prospère et intégrée. Elle a également informé les participants que cette initiative se fondait sur le principe de l'exercice commun de la souveraineté et était considérée comme un moteur essentiel d'intégration socio-économique, car elle permettrait notamment de renforcer le commerce intra-africain, d'établir la paix et la sécurité sur le continent, et de favoriser la libre circulation des personnes, des biens et des services. Le projet compléterait et appuierait la mise en œuvre des réseaux continentaux existants, tels que la ZLEC, le PDDAA, AIDA, la Vision minière africaine et le Plan d'action de l'industrie pharmaceutique.

12 La représentante a informé les participants que la vision consiste à œuvrer à la fabrication de tous les composants nécessaires à la réalisation du projet sur le continent, en apprenant et en s'inspirant de l'exemple de l'entreprise Airbus. Cela contribuerait, entre autres, à créer des emplois de haut niveau, d'établir des centres d'excellence et de stimuler l'activité économique en Afrique.

13 Les participants à la réunion ont également été informés des discussions en cours avec la Chine pour que ce pays contribue au financement du projet. La Chine a manifesté son intérêt et sa disponibilité à soutenir le projet qui permettra de moderniser le transport en Afrique. D'autres partenaires seront sollicités pour contribuer au financement du projet. L'infrastructure du réseau de trains à grande vitesse pourra servir à d'autres types d'infrastructures (large bande, eau, électricité, etc...). La représentante a enfin indiqué qu'une équipe spécialisée avait été mise en place pour élaborer le Plan d'action pour la mise en œuvre du projet de réseau de trains à grande vitesse.

14 Les participants ont félicité la Commission de l'UA d'avoir pris cette initiative et ont souligné la nécessité de mettre en place des cadres politiques et réglementaires adéquats pour le secteur ferroviaire. A cet égard, les participants ont fait observer qu'en raison de l'aspect multidimensionnel du projet, il était nécessaire de veiller à créer une synergie avec les projets d'infrastructure actuels, ainsi qu'une valeur ajoutée visible par rapport au reste des moyens de transport. Ils ont également recommandé d'inclure ce projet dans l'Agenda 2063.

Mesures de suivi: Présenter l'initiative du réseau de trains à grande vitesse au Conseil exécutif au cours du Sommet de Malabo, pour examen et adoption.

b) Aviation

15 Les participants ont fait observer que la part de l'industrie de l'aviation africaine représentait 20% de l'ensemble du marché de l'aviation en Afrique et que les pays africains accordaient un meilleur accès aux transporteurs étrangers. Cela a créé des difficultés aux compagnies aériennes africaines qui ont eu du mal à survivre et à concurrencer les autres compagnies au niveau mondial. A cet égard, les participants ont été informés que l'Éthiopie a préparé un projet de note d'orientation sur l'unification de l'espace aérien africain et a mis en place une Autorité africaine supranationale. Les participants se sont félicités de cette initiative et ont souligné la nécessité d'élaborer des cadres stratégiques et réglementaires appropriés pour le développement du marché africain de l'aviation. Les participants ont été également informés qu'une équipe de travail a été mise sur pied pour se pencher sur les difficultés que rencontrent les pays africains dans la mise en œuvre de la décision de Yamoussoukro et faire les recommandations nécessaires.

Mesures de suivi: La Commission de l'UA doit collaborer avec les CER, la CEA et la BAD pour analyser les défis et les opportunités dans le secteur de l'aviation, en particulier dans la mise en œuvre de la décision de Yamoussoukro sur le transport aérien, en tenant compte du projet de note d'orientation proposé par l'Éthiopie sur l'unification de l'espace aérien africain et proposer les prochaines étapes et la voie à suivre, pour examen, par le Sommet de l'UA de janvier 2015.

c) Mise en œuvre du projet du barrage d'Inga

16 Les participants ont été informés de l'état de mise en œuvre du projet du barrage d'Inga, notamment des besoins financiers. Sur les 260 millions de dollars EU requis, 200 millions ont été mobilisés, soit un déficit de 60 millions pour finaliser les études de faisabilité du projet. Le projet du barrage d'Inga sera mis en œuvre sur la base du partenariat public-privé (PPP), ce qui permettra de mobiliser les fonds

requis. Il a été indiqué qu'un accord a été signé entre la RDC et l'Afrique du Sud pour acquérir 2500 mégawatts, ce qui contribuera à améliorer le retour sur investissement du projet et encouragera les investisseurs privés à participer au cofinancement du projet.

17 Les participants ont souligné que le barrage d'Inga contribuerait à relier les pools énergétiques régionaux du continent et insisté sur l'importance du projet en invitant lui apporter l'appui voulu.

Mesures de suivi : La Commission de l'UA doit élaborer un cadre continental harmonisé de réglementation pour le secteur énergétique et le présenter au Sommet de l'UA en janvier 2015.

d) Réseau électronique panafricain

18 Les participants ont été informés que l'objectif principal du réseau électronique panafricain est d'aider les États africains à renforcer leurs capacités en fournissant des services de télémédecine entre les patients en Afrique et les médecins indiens spécialisés dans différentes disciplines choisies par l'Union africaine pour ses États membres.

19 Au cours du débat, les participants ont insisté sur la nécessité pour l'Afrique de s'approprier le Projet en fournissant le contenu de l'apprentissage en ligne et en soutenant le financement du fonctionnement effectif et la gestion du Projet. Ils ont invité instamment la Commission de l'UA à développer le cadre continental de réglementation harmonisé pour le secteur de l'énergie ;

Actions de suivi : la Commission doit développer un plan de mise en œuvre de l'initiative pour le Réseau électronique panafricain, à soumettre au Sommet de Malabo.

Point 4 de l'ordre du jour : **Création de l'Université virtuelle par la consolidation des initiatives et stratégies africaines sur le développement accéléré du capital humain, de la science, de la technologie et de l'innovation en capitalisant sur la révolution numérique et la connaissance**

20 Les participants ont pris note de la présentation du représentant de la Commission de l'UA, qui a souligné l'importance d'avoir recours à davantage de main-d'œuvre spécialisée pour réaliser « l'Afrique que nous voulons » dans le cadre de l'Agenda 2063. A cet égard, l'Université virtuelle panafricaine renforcera la formation technique et professionnelle requise pour répondre aux besoins spécifiques du marché du travail en Afrique. Il s'agit de doter les jeunes des compétences requises aussi bien pour le secteur formel que pour le secteur informel, notamment les compétences pour créer les petites entreprises. Le représentant de la Commission de l'UA affirmé que l'Université virtuelle ne nécessite pas d'infrastructures lourdes ; elle devrait plutôt être créée sur la base de liens et de réseaux déjà existants sur le Continent. Le présentateur a insisté sur la nécessité d'une ferme détermination de la part des pays africains pour réaliser ce projet qui permettra de relier les universités africaines entre elles.

21 La réunion a souligné la nécessité urgente d'accélérer la mise en place de l'Université virtuelle panafricaine. Par ailleurs, elle a souligné la nécessité de disposer des capacités requises et de procéder à l'évaluation des stocks afin de définir les besoins en infrastructures ainsi que les investissements nécessaires à sa mise en œuvre.

Mesures de suivi: La CUA doit procéder à une évaluation des Réseaux universitaires existants sur le continent (statut, capacité de créer des centres, financement requis, etc.) et formuler des propositions sur la voie à suivre. Ces propositions doivent être soumises à l'examen du Sommet de janvier 2015.

Point 5 de l'ordre du jour: **L'élaboration d'une stratégie de commercialisation des produits de base qui permettra à l'Afrique de reprendre le contrôle de la tarification de ses matières premières clés**

22 Sous ce point, la réunion a pris note de l'exposé fait sur l'élaboration d'une stratégie de commercialisation des produits de base, comme il avait été décidé lors de la retraite de Bahir Dar. Le présentateur a souligné qu'une note d'orientation a été élaborée et un groupe de travail mis en place, lequel est composé des départements pertinents de la CUA, de la CEA et de la BAD.

23 Au cours des discussions de la réunion, les points suivants ont été soulignés :

- a) la nécessité de procéder à une industrialisation axée sur les produits de base à travers une politique industrielle cohérente qui met l'accent sur la valeur ajoutée en Afrique;
- b) l'impératif pour l'Afrique de lutter contre la volatilité des prix des produits de base.

Mesures de suivi: Mettre en place un groupe de travail, y compris les départements de la CUA et des partenaires extérieurs, pour élaborer un plan d'action visant à combler les lacunes identifiées à l'issue de l'inventaire, lequel devra être soumis à la réunion de décembre.

Point 6 de l'ordre du jour: **La mise en place d'un Forum annuel africain (monde politique, entreprises et secteur privé, intellectuels, société civile, etc.)**

24 L'Union africaine a fait un exposé sur le contexte, le bien-fondé et les objectifs du Forum annuel africain. À ce sujet, le présentateur a souligné qu'il s'agit de créer un espace de dialogue politique entre les pays africains sur la meilleure façon de tirer parti de la performance macro-économique actuelle du continent pour un développement plus inclusif et à large assise. Il a rappelé que le Forum est un événement indépendant qui va jouer un rôle clé en réunissant les entrepreneurs et les investisseurs publics et privés d'Afrique et de la diaspora afin de discuter des modalités visant à améliorer l'image du climat des affaires en Afrique. Il a en outre souligné que le Forum sera une occasion opportune de mener un dialogue constructif sur les modalités visant à obtenir la participation du secteur privé aux

efforts visant à relever les défis contemporains auxquels se trouve confronté le continent. La réunion a été informée de ce que le Forum sera une plate-forme de haut niveau pour engager avec les dirigeants politiques un dialogue à la fois concret et constructif dans lequel les parties concernées se tiendront mutuellement responsables.

25 Lors des discussions de la réunion les points suivants ont été soulignés :

- a) le rôle crucial du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette plate-forme de dialogue continentale;
- b) la nécessité pour l'approche commerciale du forum d'être stratégiquement axée sur les partenariats public-privé afin de permettre de lever des fonds;
- c) la nécessité de prendre des mesures urgentes de facilitation de la délivrance des visas afin de faciliter les mouvements des investisseurs africains;
- d) l'impératif de recourir à une approche de bas en haut pour donner des marges de manœuvre aux chefs d'entreprise tout en mettant en exergue les questions qui revêtent une grande importance afin d'accélérer l'industrialisation et de stimuler le commerce intra-africain;
- e) l'importance du forum quant à l'accélération du programme africain d'intégration régionale afin de réaliser la vision d'un continent intégré et prospère dans le cadre de l'Agenda 2063.

Mesures de suivi: La Commission de l'Union africaine devrait impliquer les pays africains ainsi que les parties prenantes dans l'élaboration d'une proposition détaillée qui sera soumise pour examen aux ministres en charge de l'Économie et des finances et dont la version révisée sera soumise au Conseil exécutif en janvier 2015. La CUA a également été invitée à proposer d'autres dénominations possibles du forum pour éviter de reproduire celle du Forum économique mondial.

Point 7 de l'ordre du jour: La Zone de Libre échange continentale

26 La représentante de la Commission de l'UA a fait une présentation sur l'état de mise en œuvre de la ZLEC. L'intervenante a souligné les principaux jalons de la ZLEC, à savoir : (i) la Tripartite et (ii) le deuxième Bloc. Elle a indiqué que pour accélérer la mise en place de la ZLEC, il convient de s'appuyer sur l'expérience et les structures des Accords de libre échange existants au sein des CER, en vue de favoriser l'intégration continentale en Afrique. Elle a, en outre, souligné que celles-ci devront constituer la base pour définir les principes, les objectifs et les dispositions du protocole, les différentes étapes et les institutions. Elle a également mis l'accent sur la nécessité de trouver des solutions aux principales contraintes à l'établissement de la ZLEC (barrières non tarifaires et absence de libre circulation des personnes).

27 Les discussions au cours de la réunion ont porté sur les points suivants :

- a) la nécessité de faire participer les Ministres du Commerce au processus de mise en œuvre de la ZLEC;
- b) l'impérieuse nécessité de mettre en place une stratégie de communication pour défendre et promouvoir les avantages de la Zone de libre échange destinés à mettre en évidence les bénéfices attendus d'un marché élargi ;
- c) la méthode actuelle qui consiste à rechercher un consensus entre tous les pays africains, sur les questions de développement, ralentit le processus de développement et d'intégration du continent. À cet égard, les participants ont souligné que le Programme d'intégration pourra être mené grâce à une approche basée sur une volonté collective ;
- d) l'Afrique doit résoudre les problèmes de crédibilité en matière d'obtention de résultats en temps opportun. A cet égard, si l'Afrique ne règle pas ses problèmes de gestion du temps et ne renforce pas sa crédibilité, elle encouragera la désillusion et amènera les jeunes à douter de l'engagement de ses dirigeants à promouvoir l'intégration économique et à ouvrir la voie à une croissance plus inclusive et durable.

28 A la lumière des discussions, les participants à la réunion ont recommandé :

- a) l'adoption d'une vision commune sur les mesures à prendre pour avancer vers la création d'une ZLEC, où prévaut la libre circulation des biens, des services et des personnes, qui constitue la meilleure manière de promouvoir le développement économique et social en Afrique;
- b) l'amélioration de la crédibilité des dirigeants politiques dans la mise en œuvre du programme de développement du continent.
- c) la réflexion à mener par la Commission de l'UA sur une offre africaine de produits destinés à stimuler le commerce intra-africain.

Mesures de suivi : La Commission de l'UA devra mener une étude pour évaluer le commerce intra-africain en vue de disposer de statistiques actualisées.

Point 8 de l'ordre du jour: QUESTIONS DIVERSES

29 Sous ce point de l'ordre du jour, les questions suivantes ont été soulevées :

- a) la Commission devra mettre en place une stratégie de communication cohérente pour informer les États membres des résultats de la première réunion du Comité des Ministres chargés du suivi de la mise en œuvre des conclusions de la retraite ministérielle de Bahar Dar et des questions découlant de l'E-mail du futur;

- b) pendant le Sommet de Malabo, la Commission de l'UA devra organiser une réunion préparatoire avec les dirigeants africains sur le prochain Sommet Afrique - États-Unis qui doit se tenir en août 2014. Cette réunion préparatoire est importante en ce sens qu'elle a pour objet d'élaborer une position africaine commune qui sera présentée lors du Sommet ;
- c) la réunion des ministres devra être élargie pour inclure les CER.

Suivi des actions:

- les importantes décisions et recommandations contenues dans le présent rapport ministériel devront être transmises au Conseil exécutif ;
- pendant le Sommet de Malabo, la Commission de l'UA devra organiser une réunion préparatoire avec les dirigeants africains sur le prochain Sommet Afrique - États-Unis qui doit se tenir en août 2014, en vue d'élaborer une position africaine commune qui sera présentée lors du Sommet.

Point 9 de l'ordre du jour: Séance de clôture

30 La Présidente de la Commission de l'Union africaine a remercié les Ministres et tous les participants, pour leurs contributions constructives à cette première réunion du Comité des Ministres chargés du suivi de la mise en œuvre des résultats de la Retraite ministérielle de Bahar Dar et des questions découlant de l'E-mail du futur. Elle a appelé à mettre rapidement en œuvre les importantes décisions qui ont été prises, et à procéder à un suivi et à une évaluation constants des progrès réalisés.

2014

Report of the 1st meeting of the
committee of ministers to follow up on
the implementation of the Bahir Dar
Ministerial retreat and issues arising
from the email from the future 05 June
2014 Addis Ababa, Ethiopia

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4610>

Downloaded from African Union Common Repository